

**MAIRIE DE LISSAC**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERIS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 5 AVRIL 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation et
d'affichage :
30 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LISSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Monique DUPRE-GODFREY, Le Maire, en session extraordinaire.

Étaient présents : Mme DUPRE-GODFREY Monique, Mme BARRAU-GOMEZ Nadine, Mme COURTHIEU Julie, Mme POL Céline, Mme SENEGES Monique, M. ROZENCWAJG Joël, M. BREIL Gilles
Étaient absents/excusés : Mme MASCARENC Aurélie (procuration à Mme DUPRE-GODFREY Monique); M. LOZE Jérémy (procuration à Mme COURTHIEU Julie); M. MERCADIÉ Guy (procuration à M. BREIL Gilles)

OBJET

**Versement d'une
participation au SIVE pour
reversement aux
coopératives scolaires**

M. Joël ROZENCWAJG a été nommé secrétaire.

Madame le Maire rappelle la délibération 2022-013 du 6 avril 2022 qui consistait à voter le reversement de la subvention des coopératives scolaires au SIVE.

Le but étant de regrouper les subventions au SIVE pour que celui-ci répartisse les sommes équitablement aux écoles - selon le besoin de chaque classe.

Pouvant constater un bilan positif auprès des écoles en 2022, Madame le Maire propose le renouvellement de cette méthode.



Le Maire,
Monique DUPRE-GODFREY

Après délibération,
Le Conseil Municipal,

Le Secrétaire de séance,

Joël ROZENCWAJG

ADOPTE,

À l'unanimité, la proposition de Madame Le Maire et la mandate pour exécuter les opérations, élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application.

Pour extrait conforme

**Sous-Préfecture, contrôle de
légalité**



Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.